

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 92-60 du 6 Mars 1992

portant Approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1991-1992 du CARDER-BORGOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N°91-310 du 31 Décembre 1991 portant approbation des Statuts du Centre d'Action Régional pour le Développement Rural (CARDER) ;
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Janvier 1992 ;

DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1991 - 1992 du Centre d'Action Régional pour le Développement Rural du BORGOU tel qu'il est annexé au présent Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

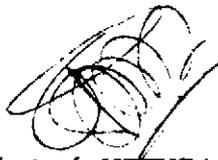
Fait à COTONOU, le 6 Mars 1992

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

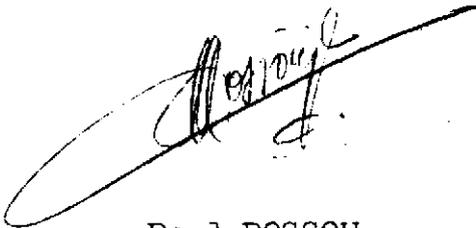
Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,



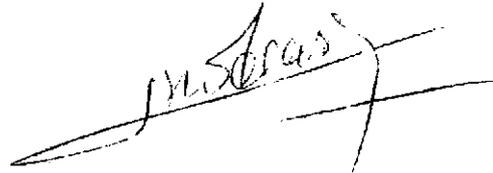
Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Développement Rural,

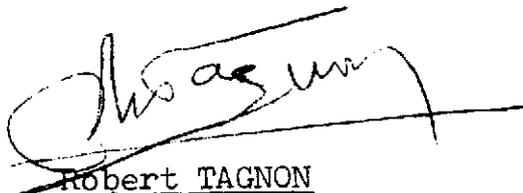


Paul DOSSOU



Mama ADAMOU-N'DIAYE

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 1 ME/SGPR 4 SGG 4 CS 2 TOUS MINISTERES 19  
MDR 4 DG/CARDER 6 JORB 1.-